

**M. le Président UGAPM**  
**Jean-Louis GABRIEL**  
16 rue Gaston Jolier  
71400 AUTUN

**Union**

**Gaule Autunoise &  
Pêcheurs Morvandiaux**

Association Agréée de Pêche  
et de Protection du Milieu Aquatique

**A.A.P.P.M.A d'Autun**

<http://uniongauleautunoise.free.fr/>

*Mai : jose.granado@hotmail.fr*

**Membre du C.A**

**José GRANADO**

52 rue Louis Charlot

71400 AUTUN

06 79 72 06 69

AUTUN, le 14 décembre 2011

Jean-Louis,

Je me permets de répondre à votre lettre du 28 novembre 2011 et constate encore une nouvelle menace à mon égard.

Je vous renvoie à consulter nos statuts et surtout sur le rôle du conseil d'administration, a-t-il eu une réunion après la dernière du 29 octobre 2011 ? Je n'ai pas dû être convié à cette réunion secrète.

Je vous rappelle que le concepteur direct est moi-même et depuis plusieurs années <http://uniongauleautunoise.free.fr/> un service d'information pour les pêcheurs de l'association et totalement gratuit, qui ma pris des heures pour la conception, création de la structure, des contenus, des textes, des fichiers, des onglets, logo, bannière ..., toutes les maquettes sont d'origine de ma création.

Vous avez mis en ligne sous ce lien <http://uniongauleautunoise2.free.fr> puis

<http://www.uniongauleautunoise.fr/>, pour que je n'ai plus accès à rien de l'UGAPM comme cela a été fait au paravent.

Je vous demande dès à présent de retirer du site dit officiel tous les articles, logo, bannière et toutes les pages que j'ai écrite..., elles m'appartiennent, vous m'avez fait aucune demande au préalable sur l'acquisition de mon œuvre. Je suis à votre disposition pour parler droits d'auteurs.

Néanmoins, étant membre élu du Conseil d'administration, ma page continuera son existence, au service de tous les pêcheurs de l'Autunois-Morvan.

Quant au droit à l'image, je vous invite à relire les textes de lois et l'usage par la profession journalistique. J'utiliserai les photos que je prends ou dont je détiens les droits à ma guise même sans votre assentiment puisqu'elles ont été prises sur le domaine public ou assimilé. Pour information la réclusion criminelle en droit commun ne s'applique qu'aux auteurs de crimes. Quant on utilise des mots il faut connaître leur sens.

Concernant la dernière phrase, « j'aurais souhaité que tu continues à nos côtés ... » est-ce une plaisanterie ?

J'ai été mis de côté depuis votre retour à l'Association, à ce jour deux dates de réunions 19 octobre et 29 octobre 2011. En aucun moment vous avez parlé du site internet lors d'une réunion et sur d'autres sujets ci-dessous, convocation, compte rendu de réunion, vous n'êtes pas seul à prendre les décisions.

**Rappel :**

- Site internet <http://www.uniongauleautunoise.fr/> Date de la décision du conseil d'administration ? Date de l'hébergement ? Quand a eu lieu la réunion à ce sujet ?
- Epinac vidange de l'étang de Colonge la Madeleine le 22/11/2011 ? Achat de poissons

- Travaux de la pêcherie de l'étang des Cloix ?
- Bail de l'étang des Cloix transmis à la Fédération ?
- Vidange de l'étang des Cloix demande faite à la DDT (le 14/10/2011 anti daté 14/11/2011) décision prise sans ma présence avant la première réunion du 19 octobre 2011 et avant l'effet de votre présidence officiel du 3 novembre 2011.
- Vidange de la Frayère de Surmoulin le 27 octobre 2011 ?
- Comment avez vous élus ? le 2<sup>ème</sup> vice-président, le trésorier adjoint, le secrétaire adjoint et les 5 conseillers de l'U.G.A.P.M . Date de l'élection ? Vote du conseil d'administration ? encore sans que je sois conviés a une de vos réunions.
- Réunions occultes qui ont eu lieu avec les membres de bureau le 9 septembre 2011, le 12 septembre 2011 en présence du président de la fédération de pêche à la Mairie d'Autun, réunion avec le Maire d'Autun avant l'élection du 9 octobre en présence de la liste "unis pour la pêche "et des membres du bureau, l'appel téléphonique de l'ancien garde de pêche qui informe M. le Maire d'Autun sur les résultats du scrutin. Cela est devenu une élection politisées et commanditées, vous devriez relire l'article 5 des statuts de l'AAPPMA. La réunion du président de la fédération de pêche le 17 novembre 2011 à la Mairie d'Autun que vous m'avez évoqué sans être informé du contenu. Je constate effectivement que certaines personnes membres du bureau confondent notre association avec un simple club qui serait aux ordres des politiques.
- Surprennent votre retour dans l'Association sous la houlette du président de la Fédération de pêche et de la Mairie, après avoir démissionné en 2010 de l'UGAPM et de la Fédération de pêche de S/L du conseil d'administration (qui a l'esprit revancharde ?). En ce qui me concerne, je n'ai jamais quitté le navire même si à ce jour l'eau est bien trouble, jamais eu une promotion ou employé à la ville d'Autun pour mes fins personnelles.
- L'affaire Vécka pollution de l'Arroux, vous et la Fédération de pêche vous nous avez caché la vérité aux membres du conseil d'administrations et aux pêcheurs de l'UGAPM, en 2009 la fédération a encaissé la somme de 10.000 €, visible sur compte rendu de réunion de la Fédération de pêche du 3 juillet 2009 et sur le budget de la Fédération compte N° 758 200 intitulé indemn.civiles et D.I.P.V. pollution, du 27/11/2009 et 19/02/2010 vous étiez au conseil d'administration Fédérale. Le jour du congrès en Mars 2010 à Autun, la fédération de pêche avait engrangé les 10.000 € sans nous prévenir et vous étiez informer de tout cela depuis 2009.
- Suite au courrier du 10 novembre 2011 que vous a transmise la Fédération de pêche, Je suis en attente des documents suivants : Procès-verbal de l'Assemblée Générale, Document administratif cerfa n°13971\*03, Extrait du procès-verbal des membres actifs de l'AAPPMA, Liste de la composition du bureau 2011, date d'envoi de ses documents à la fédération de S/L. Dois je en faire la demande auprès de l'administration ?
- Je suis également en attente de vérification des comptes et factures 1<sup>er</sup> janvier au 2 novembre 2011

Je prends acte de votre avis de fin de collaboration et de relation mais vous invite à respecter les statuts et règles concernant les invitations aux réunions de notre AAPPMA étant administrateur élu démocratiquement et s'exige que mon nom soit cité (ci-joint copie de la composition du bureau de l'UGAPM ), il serait dommage que mon « oubli » d'envoi de convocation à l'une des réunions ne serve à ternir l'image de votre nouvelle équipe et de dénoncées les diverses magouilles. Vous qui prêchez la sérénité de notre Association.



Copie du courrier en AR de Mr GABRIEL 28/11/2011

Copie : Sous préfecture, Fédération de pêche de Saône et Loire, pêcheurs